



Marché n° 2022-002

Ville de Noyelles-Lez-Seclin (59139)

ACTE D'ENGAGEMENT

LOT 1

ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENSET  
RISQUES ANNEXES

Représentant de la personne publique

contractante : Monsieur le Maire de la Ville de Noyelles-  
Lez-Seclin (59139)

L'acheteur :

Ville de Noyelles-Lez-Seclin (59139)

Comptable public assignataire des paiements :

Madame la Trésorière de Wattignies (59139)

## Article 1 : Contractant

	Intermédiaire	Représentant la compagnie d'assurance
Nom	..... .....	..... .....
Adresse	..... ..... ..... .....	..... ..... ..... .....
Téléphone Télécopie E-mail	...../...../...../..... ...../...../...../..... .....	...../...../...../..... ...../...../...../..... .....
Forme juridique	.....	.....
Capital social	.....	.....
APE	.....	.....
NAF	.....	.....
Siret	.....	.....
Registre de commerce de	.....	.....

Précision : Il est rappelé aux intermédiaires d'assurances que les prestations d'assurances ne pouvant être exécutées que par des entreprises d'assurances constituées conformément aux dispositions de Code des assurances, ils ne peuvent donc présenter une offre qu'en étant dûment mandaté par une telle entreprise et produire ledit mandat.

Je soussigné, Nom et Prénom : .....

Agissant au nom et pour le compte de (pouvoir joint) :

.....

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières « Assurance dommages aux biens et risques annexes » et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations exigés au règlement de la consultation.

M'engage, sans réserve et conformément aux stipulations à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée avant le 31 août 2022, minuit.

## Article 2 : Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 01 septembre 2022, avec possibilité pour les 2 parties de résiliation sous préavis de 4 mois à l'échéance annuelle fixée au 01/09 de chaque année.

## Article 3 : Variante

Les variantes ne sont pas autorisées.

## Article 4 : Tarification

Elle est réputée comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres ainsi que les frais d'émission du contrat et tout autre honoraire.

Dommages Aux Biens			
Franchises (par sinistre) :			
	(Version actuelle)		
Incendie :	350,00 €	350,00 €	350,00 €
Vol Vandalisme :	350,00 €	350,00 €	350,00 €
Autres garanties :	350,00 €	1.500,00 €	3.000,00 €
Prix au M <sup>2</sup> (HT)	...../ M <sup>2</sup>	...../ M <sup>2</sup>	...../ M <sup>2</sup>
Prime annuelle (HT)	.....€	.....€	.....€
Prime annuelle (TTC)	.....€	.....€	.....€

Tous risques expositions :	
Capitaux par manifestation	30.000,00 €
Durée maxi	90 Jrs
Nombre d'exposition	10 / An
Franchise	150,00 €
Prime annuelle HT (pour l'ensemble)	.....€
Prime annuelle TTC (pour l'ensemble)	.....€

**Précision :** La notification du présent marché portera sur le prix au M<sup>2</sup>

**Article 5 : Coassurance (A remplir s'il y a lieu)**

Société apéritrice : ..... A hauteur de ..... %  
: ..... A hauteur de ..... %  
: ..... A hauteur de ..... %

**Article 6 : Paiement**

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaires(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal précisant IBAN et BIC.

- IBAN : ..... BIC : .....
- du compte ouvert au nom de : .....
- sous le numéro : .....
- Code banque..... - Code guichet : .....
- Clé : .....
- Agence bancaire de : .....

Fait en un seul exemplaire original,

Accepté par l'assureur  
Soussigné,

P/L'acheteur.  
Le Maire,  
Personne Responsable du Marché

A , le

Noyelles-Lez-Seclin, le

(Paraphe de la totalité des pages et signature du contractant avec mention manuscrite « Lu et Approuvé » et cachet de la Société).